

Projet d'études ↔ Projet d'emploi

1.000 étudiants de l'université de Marne-la-Vallée de 1^{ère} ou de 2^{ème} année de licence peuvent suivre et obtenir, en 2004-2005, un module intitulé "**construction du projet d'études et du projet professionnel**" (CPEPP). Ce module conjugue un enseignement en présence des étudiants et un suivi à distance rendu possible par le développement du campus numérique de l'université. L'objectif du module est de rendre l'étudiant(e) acteur de son parcours d'études et de son projet professionnel. Il ou elle doit pour cela s'investir dans la réponse à plusieurs questions aux fins de définir un plan d'action : "quelles sont actuellement mes connaissances et mes savoir-faire ? quels sont les métiers possibles pour les diplômés de la discipline dans laquelle je suis inscrit(e) ? y a-t-il des débouchés professionnels pour ces métiers ? quels sont les parcours de formation qui y mènent ? comment, dès maintenant, faire progresser mes connaissances et mes savoir-faire pour réussir le parcours d'études choisi et accéder aux fonctions, aux métiers souhaités ?".

Ce numéro expose les 6 arguments à la base du développement de ce module. Sont ensuite présentés ses aspects techniques, ses coûts, ses rubriques (les contenus), un bilan de ses premières expérimentations et de son lancement à grande échelle depuis le printemps 2004 (les points forts mais aussi les obstacles à franchir). Le module mobilise les résultats des travaux de l'OFIPE (suivis de cohortes, enquêtes sur le devenir professionnel des diplômés).

Pourquoi le module "construction de projets" ?

Remplir la mission d'orientation et de préparation à l'emploi

La loi de 1984 assigne aux universités une mission d'orientation des étudiants et de préparation à l'emploi. Cette mission est certes dévolue à tous les personnels des universités, mais elle est particulièrement affectée, par le décret de 1986, aux services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO). Le module CPEPP n'est donc pas né dans le vide : les SCUIO ont mené de multiples expériences dans le champ, ont lancé des pratiques innovantes, régulièrement présentées dans des colloques nationaux et discutées au sein de l'assemblée des directeurs de SCUIO.

Le SCUIO, dans sa forme du décret de 1986, n'existe à Marne-la-Vallée que depuis 2002. Cette même année, le module CPEPP y est expérimenté pour 2 groupes de 20 étudiants en deuxième année de DEUG Sciences humaines et sociales, mention sociologie. L'expérimentation est directement liée aux résultats des évaluations des formations, entreprises par l'université à partir de l'année 2001-2002.

Tenir compte de l'évaluation des formations

Les résultats des évaluations 2000, 2001, 2002 et 2003 (*Ofipe résultats* n° 3, 11, 23, 39) montrent une grande satisfaction des étudiants pour ce qui est le contenu, le fonctionnement et les moyens de la formation suivie. Par contre, les questions qui attirent les plus gros scores d'étudiants insatisfaits concernent soit le contexte général dans lequel la formation se déroule (informations sur le

fonctionnement général de l'université, vie associative), soit l'avenir auquel elle prépare. En 2003, dans 80% des 60 formations évaluées, 2/3 des étudiants au moins se sont déclarés peu ou non satisfaits de l'information sur l'orientation et les débouchés professionnels (le taux était de 67% en 2002 et de 88% en 2001). Dans 47% des formations (43% en 2002 et 52% en 2001), les étudiants signalent une insuffisante ouverture de leur formation sur la vie active.

Aspects de la formation concernée	Nombre de formations dans lesquelles 2/3 des étudiants sont peu ou non satisfaits		
	2003 (60 formations)	2002 (30 formations)	2001 (42 formations)
Aide à l'orientation et/ou à l'information sur les débouchés	48 (80 %)	20 (67 %)	37 (88 %)
Ouverture sur la vie active	28 (47 %)	13 (43 %)	22 (52 %)
Informations sur le fonctionnement général de l'université	25 (42 %)	12 (40 %)	29 (69 %)
Vie associative à l'université	24 (40 %)	17 (57 %)	29 (69 %)

Les composantes et l'université ne sont pas restées sans rien faire face aux insatisfactions étudiantes manifestées lors des évaluations. **Des actions ont été entreprises et se poursuivent.** Le développement des formations professionnelles (des licences professionnelles en particulier), incluant un stage de longue durée ou recourant à l'alternance sous la forme du contrat d'apprentissage, a permis, pour les étudiants concernés, une meilleure connaissance des débouchés.

Nature des actions	Actions 2002-2005
Service d'Information d'Orientation et des Stages	Création du service en 2002, nouvelle localisation, agrandissement de l'espace, heures d'ouverture plus larges, présence 9 demi-journées par semaine de conseillers d'orientation (sur rendez-vous ou en accueil libre), implantation de 4 ordinateurs en accès libre avec possibilité de faire des tests d'orientation en ligne (logiciel Pass'Avenir), organisation des journées "portes ouvertes", réunions d'information à l'université à l'attention des étudiants, des conseillers des CIO d'Ile-de-France et des professeurs de lycées, participation aux salons spécialisés. Gestion administrative des conventions de stages, diffusion des offres d'emploi, stages et jobs à l'attention des étudiants.
Forum de recrutement Descartes	Forum annuel : rencontres entre les étudiants et les entreprises, conférences, stands d'entreprises, répertoires de CV étudiants.
Enquêtes sur le devenir professionnel des diplômés	Depuis 2000, l'OFIPE mène des enquêtes sur le devenir des diplômés de DEA, de DESS, de doctorat ; les diplômés de licence professionnelle sont enquêtés depuis 2002. A partir de 2005, l'OFIPE interrogera tous les diplômés de licence et de master.
Charte de professionnalisation	En 2004, est créé une direction des « relations entreprises et formations professionnelles » (elle assure, entre autres missions, la diffusion des offres d'emploi et de stage en direction des formations). Ce service pilote un comité de réflexion et d'action sur les formations professionnelles dont le but est d'élaborer une charte de qualité, étape préalable à un certification qualité pour les formations qui atteindraient les standards requis.

Faire diminuer "abandons" et "changements d'établissement"

Des études récentes menées par l'OFIPE ont par ailleurs produit des résultats concordants qu'il faut prendre en compte : les facteurs du choix des études après le bac, des abandons en cours ou en fin de première ou de deuxième année, des réorientations, des changements d'établissement après un ou deux ans légitiment le développement et l'extension à tous les étudiants du 1^{er} cycle "licence" du module "construction du projet d'études et du projet professionnel".

Le numéro d'*Ofipe résultats* (n°47), consacré à "***l'entrée dans le supérieur des bacheliers de Seine-et-Marne***", indique qu'un peu plus des 2/3 des 10.000 bacheliers du département poursuivent immédiatement des études supérieures et qu'une petite moitié poursuit ces études en Seine-et-Marne. L'ensemble des bacheliers se répartit dans les différentes institutions, l'université et ses IUT (60% d'entre eux environ), dans les sections de techniciens supérieurs (environ 30%), et enfin dans les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les écoles sanitaires et sociales. Ces nouveaux entrants ont donc acté un premier projet d'études (choix d'une filière de formation) : ils se sont ainsi inscrits dans près de 100 diplômes différents, l'offre de formation étant en effet très variée. L'ont-ils fait en fonction d'un projet d'études et d'emploi discuté avec leurs parents, avec les conseillers d'orientation de leur lycée et leurs professeurs de classe terminale ? Il faut répondre "oui" à cette interrogation : le contenu et l'intérêt de la formation sont évidemment pris en compte dans le processus de décision, mais ce ne sont pas les seuls critères de décision. Le choix de la filière de formation dépend en effet aussi de la localisation de celle-ci (facilité et temps d'accès à partir du domicile des parents), de la sectorisation de la carte des formations (qui est contrainte par elle ? comment y échapper ?), des caractéristiques sociales et scolaires des bacheliers (les bacheliers généraux, scientifiques et économiques en particulier, qui ont obtenu leur bac à l'heure, et qui ont des parents d'origine sociale élevée, choisissent moins souvent l'offre de proximité).

La première inscription dans l'enseignement supérieur n'est stable que pour un peu plus de la moitié des bacheliers de Seine-et-Marne entrés dans l'enseignement supérieur (n° 48 déjà cité). L'analyse de leur devenir révèle en effet qu'au bout d'une année un quart d'entre eux n'est plus inscrit dans le supérieur ou dans le même établissement d'enseignement ; au bout de deux années, 20% de plus ont quitté l'établissement de départ. L'analyse du devenir des bacheliers entrés dans l'UMLV indique des taux de départ, après une ou deux années, encore un peu plus élevés : respectivement 29 et 54 % (*Ofipe résultats* n° 49, "***les entrants : devenir un et deux après***"). Il faut noter que les taux de départ après une année sont nettement moins élevés pour les étudiants inscrits en IUT. Pourquoi 32 % des bacheliers (soit 577 étudiants), entrés en DEUG dans l'UMLV en 2002-2003, n'y sont plus inscrits en 2003-2004 (*Ofipe résultats* n°54) ? 42 % ont arrêté leur études à l'UMLV parce qu'ils n'ont pas réussi à s'adapter au système universitaire, 40 % s'estimaient insuffisamment encadrés, 50 % trouvaient la formation trop théorique ; bref, 48% n'étaient plus intéressés par le contenu des études entreprises à l'UMLV. Ces résultats inciteraient à positionner le module "construction de projet" en 1^{ère} année.

Enfin, l'analyse des taux d'attractivité et de rétention¹, observés dans les formations composant aujourd'hui le premier cycle Licence (DEUG, DUT, licence, licence professionnelle), indique des "performances" très différentes d'un type de formation à l'autre (*Ofipe résultats* n°48, "***attirer et retenir les étudiants en Seine-et-Marne***"). Globalement, le premier cycle est moins attractif que les cycles supérieurs ; par contre, on y observe des taux de rétention plus élevés. Au sein de ce premier cycle et eu égard aux diplômes "classiques", les diplômes professionnels (DUT, surtout DUT industriels, et licences professionnelles) obtiennent à la fois un meilleur taux d'attractivité et un meilleur taux de rétention. Le développement des diplômes professionnels dans l'UMLV devrait permettre une diminution des taux de départ (après une ou deux années) des bacheliers Seine-et-Marnais vers d'autres horizons, tout en améliorant l'attractivité de l'université.

Ces résultats démontrent un grand gâchis : il n'est pas admissible qu'environ 50% des bacheliers du département 77 quittent, après une ou deux années, l'établissement universitaire dans lequel ils se sont inscrits immédiatement après l'obtention de leur baccalauréat. Certains pourraient cependant conclure à un ***succès des processus d'orientation*** en université : l'étudiant change d'établissement pour réaliser un nouveau projet, parce qu'il se découvre un projet auquel il n'avait pas pensé, ou parce qu'il peut enfin réaliser son premier projet - entrer dans une filière sélective par exemple -. D'autres concluront au contraire à un ***échec sensible des processus d'orientation*** mis en œuvre au niveau du lycée (voir "encadré"). Nous verrons infra que le module "construction du projet d'études et du projet

¹. Le taux d'attractivité est mesuré par le rapport entre le nombre d'étudiants originaires d'un autre département que la Seine-et-Marne et l'ensemble des inscrits dans les universités de ce département. Le taux de rétention est mesuré par le rapport entre le nombre d'étudiants originaires de Seine-et-Marne (77) qui étudient dans ce département et le nombre d'étudiants originaires du 77, quel que soit leur lieu d'études.

professionnel" permet d'offrir en ligne, aux partenaires des lycées, des informations fiables sur les parcours de formation et le devenir professionnel des diplômés, filière par filière.

"L'évaluation de l'orientation à la fin du collège et au lycée"

En mars 2004, le Haut Conseil de l'Évaluation de l'École émet un avis sur l'orientation, avis qui s'appuie, entre autres références, sur le rapport de Maryse Hénoque et d'André Legrand. Le conseil estime qu'on ne dispose aujourd'hui en France que d'éléments partiels d'évaluation de la politique d'orientation, que les acteurs de l'orientation sont nombreux (non seulement les professionnels de l'orientation, mais aussi les chefs d'établissement, les professeurs et les familles), que les pratiques d'orientation sont fort variables d'un établissement à l'autre, que les informations à disposition des acteurs sont loin d'être toujours connues par eux.

L'avis du Haut Conseil est fort critique : "le pilotage national de la politique d'orientation est aujourd'hui et depuis plusieurs années très largement défaillant". Il fait état de nombreux points faibles : mauvaise gestion de la tension entre politique nationale (concernant l'évolution de l'offre et de la carte des formations) et autonomie des établissements et des élèves (construction progressive d'un projet individuel), report de la responsabilité de l'orientation sur les élèves (principe de l'éducation à l'orientation), insistance sur la dimension psychologique de l'orientation due au changement de statut des conseillers.

Le Conseil recommande "à l'État, en lien avec les collectivités territoriales, de se donner les moyens de vérifier l'atteinte des objectifs qu'il fixe et de veiller à l'équité sur l'ensemble du territoire. En particulier, les établissements du second degré, *comme du supérieur*, ne subissent aucune conséquence de leurs choix quant à l'orientation des jeunes qui les quittent ou de ceux qu'ils accueillent... Trop souvent des formations demeurent offertes et accueillent des élèves malgré leur inadaptation aux besoins, uniquement parce qu'elles existent et qu'il y a des enseignants qualifiés. D'autres sont ouvertes sans que la nécessité en soit avérée...".

Saisir les opportunités de la réforme LMD

La réforme LMD doit être gagnée en 1^{er} cycle de Licence, et en particulier en 2^{ème} année de licence, année qui doit devenir un palier d'orientation décisif pour les étudiants : ***postuler à une licence professionnelle*** en vue d'entrer sur le marché du travail après 3 ans d'études supérieures ***ou poursuivre le parcours en licence classique puis ensuite en master ?*** L'offre de formation de l'université de Marne-la-Vallée pour le cycle "licence" permet a priori ce palier d'orientation : l'offre de licences professionnelles est en effet nombreuse et diversifiée (parfois trop : des licences aux petits effectifs pourraient être fusionnées pour être rendues plus lisibles) ; il faut cependant encore étoffer l'offre en sortie de 2^{ème} année de licence "classique" et inverser la tendance observée dans la période récente (la réservation presque exclusive des licences professionnelles aux titulaires d'un DUT ou d'un BTS). Une telle orientation suppose des chefs de projets pour créer de nouvelles licences professionnelles, une campagne d'information auprès des enseignants et des étudiants des deux premières années de licence.

Les arrêtés de 2002 ouvrent des opportunités pour que les étudiants deviennent acteurs de leur parcours d'études en vue de leur projet professionnel dans des métiers qu'ils souhaitent exercer et pour lesquels ils ont acquis connaissances et savoir-faire. Ils cherchent à responsabiliser les étudiants en donnant la possibilité aux universités de créer des parcours de formation spécifiques au sein des mentions et des spécialités de licence, et même des ***parcours "individualisés"***. Pour concrétiser ces parcours nouveaux, il est possible de créer des unités d'enseignement optionnelles, "libres" ou hors champ disciplinaire ; il est également possible de valider des compétences acquises en dehors du cursus scolaire ; enfin, ces unités "hors-discipline" et ces compétences "externes" sont dotées de crédits, ce qui les rend légitimes auprès des étudiants.

Le module CPEPP "construction du projet d'études et du projet professionnel" s'inscrit dans ce cadre. C'est un ***module d'enseignement*** (avec des heures d'enseignement en face à face, un travail personnel à réaliser - dossier sur un métier - et des modalités de contrôle des connaissances). C'est certes un module hors-champ disciplinaire ; il apporte cependant des informations rigoureuses sur les parcours de formation et les débouchés professionnels, et également des connaissances scientifiques sur le fonctionnement des marchés du travail et sur la relation formation - emploi. Ce module, s'il est obtenu, est affecté d'un certain nombre de crédits (3 à 5 ECTS sur les 60 à acquérir par année).

Anticiper l'accès, devenu plus difficile, au marché du travail

Le module CPEPP doit enfin faire prendre conscience à l'étudiant que la recherche d'emploi ne commence pas après l'obtention du diplôme. Elle doit être une préoccupation constante au cours des études et être particulièrement active dès le début de l'année de fin d'études. En effet, les conditions d'accès au marché du travail, pour les diplômés du supérieur, sont devenues plus difficiles ; les 6 à 9 mois qui suivent l'obtention du diplôme commencent à ressembler à une "galère" : taux de chômage supérieur à 50 %, allongement du temps nécessaire pour trouver le premier emploi, précarité fréquente de celui-ci, niveaux salariaux en baisse.

C'est l'*enquête APEC sur la situation professionnelle au printemps 2004 des diplômés 2003* qui révèle cette situation détériorée (voir rubrique : pour aller plus loin). Il en résulte une conséquence fort néfaste pour les diplômés. Plus la recherche du premier emploi s'éternise, plus les exigences des diplômés diminuent, tant pour ce qui concerne les caractéristiques de l'emploi (intérêt des missions, autonomie, nature du contrat de travail, salaire et statut, perspectives de carrière) que pour ce qui concerne les caractéristiques de l'entreprise qui recrute (secteur d'activité, taille, statut, notoriété, ambiance de travail). Les diplômés "intransigeants" et "exigeants" laissent la place aux diplômés "pas difficiles" ou "prêts-à-tout".

L'étudiant en dernière année d'études doit donc se prendre en main immédiatement, mener de front ses études, la recherche de stage (s'il est dans une filière professionnelle), et la recherche d'emploi. Il doit prospecter les offres d'emploi (presse, Internet, salons professionnels), faire une approche directe du marché (activation des réseaux, candidatures spontanées par courrier, dépôts de CV en ligne). S'il le peut, il doit choisir un stage dans une entreprise qui recrute. Enfin, il doit travailler les qualités attendues par les recruteurs et révélées par l'enquête APEC ; pour eux, le diplôme est nécessaire mais non suffisant. Ils classent les qualités demandées par ordre hiérarchique décroissant : motivation, opérationnalité immédiate, expériences professionnelles ou stages dans la même fonction, nature du diplôme, connaissance du secteur d'activité (ce dernier critère est "oublié" par les diplômés).

C'est quoi le CPEPP ?

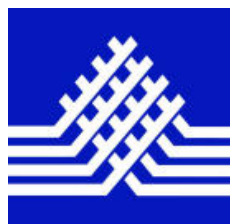
Le module "construction de projets" (CPEPP) utilise un support technique en ligne, entraîne des coûts, est bâti sur une pédagogie de projet (progression de la démarche). Le bilan des premières expérimentations est plus que satisfaisant. Par contre, certaines difficultés sont observées lors de cette rentrée universitaire pour permettre à 1.000 étudiants du cycle "licence" de préparer le module et de l'obtenir : ce numéro est d'ailleurs diffusé pour vaincre ces difficultés.

L'outil technique : le campus numérique (WebCT)

Le Webct est désormais connu d'un grand nombre d'étudiants de l'université (plus de 3.000 en 2004-2005) : c'est le logiciel support du campus numérique. Conçu initialement pour développer l'enseignement à distance, le Webct est surtout utilisé pour conjuguer enseignement en présence des étudiants et suivi de ceux-ci à distance. Les fonctionnalités techniques sont fort nombreuses et encore sous-utilisées par les enseignants, en dépit des formations assurées par l'équipe du campus numérique. Webct, c'est d'abord une base documentaire (tous formats de documents, y compris des "images" et des "sons"), construite par l'enseignant d'une matière ou par l'ensemble des enseignants d'une formation ; des sites utiles sont signalés en page d'accueil. WebCT comprend des fonctions "courrier", "discussions", "bavardages", "tests et exercices en ligne"... Toutes ces fonctions sont utilisées par le module "CPEPP". Il en est d'autres particulièrement mobilisatrices : **les étudiants peuvent créer leur propre page** dans le module auquel ils ont accès, y intégrer leur "site perso" et y inclure des "liens utiles" ; les meilleurs dossiers sur les métiers, réalisés par les étudiants, sont mis en ligne sur le site

(l'expérience montre que ces dossiers figurent parmi les documents les plus consultés) ; enfin, les étudiants qui ont obtenu le module gardent l'accès au site tant qu'ils le désirent.

Les coûts sont partagés



Les coûts directs et indirects ne sont pas négligeables mais ils sont répartis entre plusieurs acteurs. La licence Webct est financée par l'université. Les ordinateurs sont ceux des salles pédagogiques, des bibliothèques, des salles multimédias (plus de 1.200 postes accessibles aux étudiants). L'extension du module pour 1.000 étudiants est permise par un financement de 2 ans (près de 80.000 euros) du Conseil régional de l'Île-de-France et de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle : cette subvention sert à **financer des**



tuteurs étudiants (étudiants en master) dont le rôle est d'animer le module (y introduire de nouveaux documents pertinents), d'expliquer la méthode de réflexion, de suivre les étudiants dans la construction de leur projet(s) professionnel(s) et de leur(s) projets d'études, de leur faire réaliser un dossier sur un métier possible pour eux, de corriger ce dossier. Un tuteur qui anime deux groupes de 20 à 25 étudiants est rémunéré 1.500 euros pour 100 heures de travail.

En 2004-2005, les composantes ne supportent pas de coûts directs ; elles supportent par contre un coût indirect : les tuteurs travaillent en effet sous la responsabilité d'un enseignant par composante ; celui-ci doit donc y consacrer du temps. **Les étudiants ne sont pas obligés de supporter un coût** : la majorité des exercices se font en salle informatique durant le cours ; de nombreuses salles informatiques leur sont ouvertes en accès libre durant toute la semaine. Il est toutefois évident que l'étudiant qui a un ordinateur à la maison et un accès illimité et à haut débit à Internet est favorisé ; l'égalité d'accès à ce module n'est pas encore parfaitement résolue.

Les rubriques : mobilisation des travaux de l'OFIPE

Rappelons que le module a pour objectif de conduire l'étudiant à construire un projet d'études en fonction d'un projet professionnel. Bien évidemment, ces projets ne sont pas forcément définitifs ; l'étudiant pourra en changer ; il ne doit pas y avoir de "dictature du projet". L'essentiel est que l'étudiant(e) s'approprie une méthode de réflexion, qu'il (elle) **dresse régulièrement un plan d'action pour progresser vers la réalisation de son projet**, qu'il (elle) localise les sources d'information pour décider en toute connaissance de cause, qu'il (elle) acquiert une confiance en lui ou en elle-même.

Bienvenue sur le site "Construire votre projet"

Ce site a pour objectif de vous faire devenir acteur de votre projet d'études et de votre projet professionnel. Il est également un moyen de connaître la sociologie des marchés du travail et de la relation formation-emploi.

1. Comment évaluer vos compétences ?
2. Où chercher des informations sur les métiers accessibles aux sociologues ?
3. Le marché du travail est-il favorable pour ces métiers ?
4. Quel est le devenir professionnel des diplômés de sociologie ?
5. Quel(s) diplôme(s) préparer pour accéder à ces métiers ?
6. Comment se préparer à la recherche d'emploi ?

Nouveautés sur le site	Mail	Discussions	Liens utiles et ressources bibliographiques
Grille d'auto-évaluation des compétences et tests sur les métiers	2. Des métiers pour les sociologues	2. Trouver des informations sur les métiers	3. Marché du travail Statistiques sur les emplois Offres d'emploi
3. Statistiques sur les Emplois	4. Enquêtes sur le devenir professionnel des diplômés de sociologie	4. CV de diplômés de sociologie	5. Partir étudier à l'étranger

La démarche suit les questions suivantes, chacune étant l'objet d'une ou de plusieurs séances de TD. 1. "Quels sont actuellement mes connaissances, mes savoir-faire, mes intérêts, mes projets ? que disent les tests d'orientation, de personnalité, d'intérêts passés en ligne ? qu'en pensent les enseignants, les proches, les conseillers d'orientation ?". 2. "Quels sont les métiers possibles pour les diplômés de la discipline dans laquelle je suis inscrit(e) et / ou quels sont les métiers que j'aie

envie de faire et pour lesquels j'ai des qualités ? Quelles sont les dimensions de ces métiers, leurs points forts et leurs points faibles ?". 3. "Quel est le marché du travail pour ces métiers ? existe-t-il des

enquêtes sur les débouchés professionnels ? puis-je contacter des "anciens" qui exercent ces métiers ?". 4. "Quels sont les parcours de formation qui y mènent ? me faut-il choisir une licence professionnelle ou engager un parcours de master ?". 5. "Comment, dès maintenant, faire progresser mes connaissances et mes savoir-faire pour réussir le parcours d'études choisi et accéder aux fonctions, aux métiers souhaités ? comment puis-je mettre en valeur mes compétences dans mon CV ? comment rechercher un stage qui va me donner l'expérience professionnelle exigée par les recruteurs ?".

Résultats des travaux de l'OFIPE, mobilisés dans la construction des modules CPEPP (un par discipline)

Les suivis du devenir (pendant 1, 2, 3, 4 ans) des bacheliers, entrés à l'université une année donnée, permettent de fournir aux étudiants des informations précises sur la plus ou moins grande difficulté des filières de formation : "selon mes caractéristiques scolaires et sociales, quelle est la probabilité d'obtenir une licence en 3 ans ? en 4 ans ? de poursuivre mes études et de réussir un master ?".

Les résultats des enquêtes sur le devenir professionnel des diplômés sont utilisés de plusieurs manières :

- ✓ ils fournissent aux étudiants des informations précises sur les métiers occupés par des diplômés de l'université (mais aussi d'ailleurs) ;
 - ✓ ils indiquent la diversité des métiers possibles pour un même diplôme ;
 - ✓ ils permettent de mettre en ligne des minis CV de diplômés de l'UMLV (CV rendus anonymes) ;
- enfin, ils permettent des appels à témoignage : des anciens de la filière sont invités à venir parler, devant les étudiants du module, de leur trajectoire scolaire et professionnelle, de leur métier présent, de ses points forts et de ses points faibles ; ces rencontres avec les "anciens" sont particulièrement appréciées.

Bilan des premières expérimentations : fort taux de satisfaction

Les expérimentations menées en Sciences humaines et sociales, mention sociologie (3 groupes d'une vingtaine d'étudiants au cours des deux dernières années), se sont révélées fort satisfaisantes pour les étudiants inscrits dans le module "construction de projets". Il faut cependant dire que les 2 premiers groupes n'ont pas fait le plein : "qu'est-ce que c'est un module de pré-professionnalisation ? ne vais-je pas y perdre du temps ? ne dois-je pas privilégier les enseignements disciplinaires ?".

Pour convaincre de la pertinence d'un tel module, il faut croire les étudiants de sociologie, les jugements qu'ils ont prononcés lors de l'évaluation de fin de semestre (l'accès Internet qui figure en conclusion permet de consulter les résultats détaillés de cette évaluation). 100 % des étudiants ont porté un jugement favorable sur ce module. Les deux critiques faites sont en fait de nature différente : celle portant sur la longueur des textes à lire a été résolue par la création d'un cours sur le fonctionnement des marchés du travail ; celle portant sur l'introduction des CV en ligne concerne les informations privées demandées et la crainte qu'elles soient pas "protégées". A signaler enfin que la majorité des étudiants ont continué à "venir sur le site" une fois le module validé et qu'une partie d'entre eux le consultent encore régulièrement (l'accès demeure en effet possible pour eux).

Evaluation du module par les étudiants, mai 2004, 18 réponses sur 22 étudiants inscrits		
proportion d'étudiants satisfaits	32 items	nature des items
plus de 80% d'étudiants satisfaits ou très satisfaits	23 items	intérêt du cours pour la construction du projet d'études et du projet professionnel, du site WebCT ("courrier", "forums", "sites utiles"), des textes mis en ligne et des cours sur le marché du travail, des tests, des témoignages de diplômés, du dossier sur un métier...
entre 50 et 80% d'étudiants satisfaits	7 items	accès au site WebCT en dehors de l'université, nombre de textes à lire, intérêt de la recherche en ligne d'offres d'emploi et d'offres de formation, charge de travail...
moins de 50 % d'étudiants satisfaits	2 items	textes à lire trop longs, dépôt des CV en ligne...

L'extension à 1.000 étudiants : vaincre les difficultés

Dès l'annonce de la subvention de la région francilienne et de la direction régionale du travail et de l'emploi en mars 2004, le module "construction du projet d'études et du projet professionnel" (CPEPP) a été présenté aux directeurs de composantes de l'université ; des démonstrations ont été faites ; des codes temporaires d'accès au site existant ont été diffusés. En dépit de tous les arguments exposés dans la première partie de ce numéro, des évaluations favorables des étudiants, de l'absence de coût direct pour les composantes, la surprise a été que toutes ne se sont pas déclarées intéressées ; l'UFR de sciences, en particulier, a décliné l'offre. Ont décidé de jouer le jeu les UFR de sciences humaines et sociales, d'économie et de gestion, de langues, de STAPS et une partie des départements de l'IUT.

Dès le mois de mai 2004, **un tuteur inscrit en master, Julien Chambon, est recruté à mi-temps**. Ses missions sont de construire, à partir du modèle existant pour les sociologues, un site Webct par discipline en tenant compte des demandes de chaque UFR (fiches de métiers, schémas de devenir des bacheliers, CV de diplômés, recherche de documents à insérer en ligne, comment construire un CV et rechercher un stage ?), de faire une campagne d'information par affiche auprès des étudiants potentiels, de recruter et de former les tuteurs... Début octobre 2004, l'enthousiasme de Julien Chambon est toujours aussi fort, mais il aurait préféré ne pas rencontrer un certain nombre de difficultés.



"J'ai progressivement compris que le feu vert donné par les directeurs de composantes ne suffisait pas. Il m'a fallu expliquer longuement, à l'enseignant de chaque composante qui allait piloter les tuteurs, ce qu'était ce module. Même chose pour les secrétariats pédagogiques qui n'avaient pas forcément compris qu'il fallait positionner le module dans la grille horaire des étudiants. Par ailleurs, il n'a pas été toujours facile de trouver des tuteurs en master : inscrits à l'université, ils ont leurs propres contraintes horaires ; heureusement, ils sont très motivés. En définitive, je me suis forgé une intime conviction : ce module est crucial pour les étudiants ; il faut donc le rendre obligatoire et il faut lui affecter un nombre significatif de crédits ECTS, comme c'est le cas en économie et en STAPS. Sinon, il n'y aura que 500 étudiants concernés".

Faites-vous votre propre idée du CPEPP !

Etudiants, enseignants de l'université et des lycées, parents d'élèves, conseillers d'orientation, recruteurs, faites-vous votre propre idée de l'intérêt du module "construction du projet d'études et du projet professionnel", de ses points forts et des points qui peuvent être améliorés.



[Cliquer sur le logo ci-contre pour accéder au site.](#)

Si vous souhaitez accéder aux sites de l'économie-gestion, des langues, des STAPS, des DUT secondaires ou des DUT tertiaires, n'hésitez pas à demander, par courrier électronique à chambon@univ-mlv.fr, un code d'accès et un mot de passe spécifiques. Vos remarques et suggestions seront les bienvenues. Merci.

✓ Pour aller plus loin

Association pour l'Emploi des Cadres (APEC) (2004)

Diplômés en 2003 : situation professionnelle en 2004. Regards croisés recruteurs / jeunes diplômés
Paris, APEC, Les Etudes de l'Emploi Cadre, septembre

Haut Conseil de l'Evaluation de l'Ecole (Hcéé) (2004)

L'évaluation de l'orientation à la fin du collège et au lycée
Paris, Avis du Hcéé, n°12, avril

Observatoire des Formations, des Insertions Professionnelles, Evaluations (OFIPE) (2000 à 2004)

"Evaluation des formations", *Ofipe résultats*, n°3, 11, 23, 39

"Suivis de cohortes de bacheliers", *Ofipe résultats*, n°41, 46, 47, 48, 53.